

**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU
PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE EN LIMOUSIN**

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 22 juin 2018 - 18 heures 30

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la Mairie de La Souterraine (23), sur la convocation et sous la présidence de M. DRIEUX.

Étaient présents : M. Barrière, Mme Berger, M. De La Salle, Mme Imbert, Ms Jouanny, Lachaise, Mérigout, Vincey, Baraud, Germanaud, Puygrenier, Audousset Mme Beissat, Ms Burille, Decoursier, Dumignard, Mme Luguët suppléante de Mme Escure, Mme Jammot, M. Lejeune, Mme Mazeirat, Ms Muguay, Philippon.

Étaient excusés : M. Tixier, Mme Dévérines, Ms Faury, Jarry, Magnin, Mme Saillard, M. Dubois, Mmes Caboche, Escure, Gulyas,

Étaient absents : Ms Allain, Guibert, Guillemin, Peyronnet, Mondamert, Chaput, Mme Dédet, Ms Delafont, Dufour, Lecornec, Piarraud.

Le Président remercie la commune de La Souterraine et M. Muguay d'accueillir le Comité syndical.

Le Président fait lecture des excusés à ce Comité.

Il rappelle que la convocation avec l'ordre du jour ainsi que le rapport de présentation ont été adressés le 13 février.

Désignation du secrétaire de séance du Comité :

Monsieur Vincey délégué de la Communauté de Communes du Haut Limousin, Maire de Saint Sornin La Marche est désigné secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour & du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 26 février 2018 :

L'ordre de jour est le suivant :

- Modification affectation du résultat 2017 du budget Aménagement Parc d'Activités (APA)
- Décision budgétaire modificative n°1 - budget Aménagement Parc d'Activités (APA)
- Modification du marché – avenant – travaux d'accès au parc depuis la bretelle 23a :
- Extensions du Parc d'Activités
- Aménagement de signalétiques sur le Parc :
- Questions diverses (projets et dossiers en cours).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Comité du 26 février 2018, adressé le 28 mars est adopté à l'unanimité.

Modification affectation du résultat 2017 du budget Aménagement Parc d'Activités (APA)

En Investissement, les Restes à réaliser pour un montant de -137 433.91 € ayant été comptabilisés à tort dans le résultat 2017, le Comité syndical est amené à prendre une nouvelle délibération.

Le Résultat d'investissement 2017 à prendre en compte est de **+ 5 596.09 euros**

Dans la délibération initial le Résultat était de **- 137 433.91€**

Le besoin de financement reste, comme inscrit dans la délibération initiale **de 137 433.91€**.

Compte tenu de ces éléments le Président propose :

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : 85 972.46 euros

Excédent d'investissement antérieur reporté : 27 277.47 euros

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

- Solde d'exécution de l'exercice : - 21 681.38 euros

- Solde d'exécution cumulé : + 5 596.09 euros

RESTES A REALISER AU 31/12/2017

- Dépenses d'investissement : 494 000,00 euros

- Recettes d'investissement : 350 970,00 euros

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

Rappel du solde d'exécution cumulé : + 5 596.09 euros

Rappel du solde des restes à réaliser : - 143 030,00 euros

Besoin de financement : 137 433.91 €

Reprise du résultat d'investissement = + 5 596.09 euros à reprendre au compte 001 du budget Aménagement du Parc d'Activités (APA) 2018

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : **+ 96 235.43 euros**

- Résultat antérieur : **+ 85 972.46 euros**

Total à affecter : + 182 207.89 euros

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement. (crédits du compte 1068 sur B.P. 2018) : **137 433.91 euros**

2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2018) : **0.00 euros**

3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2018 ligne 002 (report à nouveau créditeur) : **+ 44 773.98 euros**

Cette délibération annule et remplace la précédente en date du 1^{er} mars 2018 prise lors de la séance en date du 26 février 2018.

Décision budgétaire modificative n°1 - budget Aménagement Parc d'Activités (APA) :

L'affectation des résultats du budget APA modifiée nécessite de modifier le budget primitif.

Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder aux baisses et augmentations de crédits suivantes qui s'articulent sur les sections d'investissement et la section de dépenses de fonctionnement :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Il est proposé une augmentation de crédits de 92 434€ sur les postes suivants :

- Études + 3 000 € permettant d'avoir des crédits plus conséquents pour réaliser les études d'extension du parc soit 12 000 € au total ;
- Signalétiques + 9000 € en plus pour un total de 10 000€ ;
- Travaux +80 434 € permettant d'augmenter les crédits si nécessaires pour la réalisation des plateformes sur les terrains destinés à accueillir un projet de centre routier soit un total sur ce poste de 95 434€.

CA 2017 & BP 2018 Aménagement du Parc d'Activités - dépenses Investissement

					AVANT DM		APRES DM	
	art	Désignation	RAR 2017	BP 2018	DM	BP+DM+RAR07		
Résultat d'Investissement	001	Déficit		137 434,00	-137 434,00	0,00		
Emprunts	1641	Remboursement Capital prêt travaux tronçons ZAC 2-3, 3-4, 4-10		34 900,00		34 900,00		
Emprunts	1641	Remboursement Capital prêt accès		15 320,00		15 320,00		
Emprunts en Euros	16			50 220,00	0,00	50 220,00		
Frais d'études	2031	étude urbanisme future sur la partie 87 du PAC		9 000,00	3 000,00	12 000,00		
Immobilisations Incorporelles	20			9 000,00	3 000,00	12 000,00		
Terrains nus	2111	Achats de terrains		50 000,00	0,00	50 000,00		
Installat, matériel et outillage techniques - opération d'ordre	2151-041	Intégration étude opportunité à l'actif au compte 2151						
Installat, matériel et outillage techniques	2158	Signalétiques		1 000,00	9 000,00	10 000,00		
	2183							
Immobilisations corporelles	21		0,00	51 000,00	9 000,00	60 000,00		
travaux - Opérations d'ordre	2312	intégration étude opportunité au compte travaux						
Travaux	2312	travaux accès bretelle 23a (marché +MO + SPS)	494 000,00	25 000,00		519 000,00		
Travaux	2312	divers giratoire		4 000,00		4 000,00		
Travaux	2312	plateformes proches accès par bretelle 23a		15 000,00	80 434,00	95 434,00		
Travaux	2312	divers, réparation, entretien voirie réseaux		4 000,00		4 000,00		
Travaux	2312	Raccordement des parcelles aux réseaux		5 000,00		5 000,00		
Immobilisations en cours	23		494 000,00	53 000,00	80 434,00	627 434,00		
dépenses imprévues	020			346,00		346,00		
Total dépenses d'Investissement			494 000,00	301 000,00	-45 000,00	750 000,00		
			795 000,00		750 000,00			

Réalisations de plateformes :

Le Président explique que la somme allouée à la réalisation de plateformes peut permettre de faciliter l'arrivée d'un porteur de projet pour un centre routier ou une aire de services (restauration, boutique, sanitaires, douches, carburant, etc.) sur les terrains d'une superficie d'environ 4ha situés contre le nouvel accès au parc.

Le Président précise que le SMIPAC est en contact avec un porteur de projet.

Il explique :

Il y a un fort dénivelé entre les terrains situés au niveau du giratoire du nouvel accès et le bas des terrains situés en limite de la partie haut-viennoise du Parc d'Activités. (Photos du site présenté sur vidéo projecteur)

Visuellement cela peut susciter des craintes des porteurs voire leur désintérêt pour le site alors que le potentiel est là. L'idée c'est de niveler plusieurs plateformes, la première, la plus grande, pour l'implantation du bâtiment (restauration, boutique, toilettes etc.) et les suivantes implantées et terrassées en fonction du terrain naturel pour le stationnement avec des possibilités de liaison entre elles.

Ces déblais remblais seraient réalisés avec la terre (hors terre végétale) dont nous disposons sur place qui est de très bonne qualité (tuf ou roc mort).

Le coût de terrassement et les frais de bornage seraient répercutés sur le prix des terrains vendus.

Le cabinet INFRALIM nous a transmis une petite projection déblais/remblais ce qui nous permet de réaliser 4 ou 5 plateformes.

M. Decoursier pense que le risque c'est de réaliser des plateformes qui ne conviennent pas ensuite au porteur de projet.

Le Président indique que l'idée c'est d'améliorer la vue de ces terrains pour attirer un projet.

M. Germanaud souligne qu'il est important de réaliser convenablement ces plateformes notamment par rapport aux fondations des bâtiments.

M. Barrière demande si la portance et la stabilité a bien été pris en compte dans ce projet de plateformes ?

Le Président précise que le terrassement de plateformes telles que celles que l'on projette de faire est réalisé avec un compactage de tel sorte que ces plateformes sont le support idéal pour permettre ensuite les aménagements d'une assise pour un bâtiment, de la voirie ou des parkings.

M. Decoursier indique qu'il n'est pas favorable à ce projet et précise qu'il pourrait y avoir un coût lié à l'entretien si un projet n'arrive pas rapidement derrière.

Le Président indique, que s'il y a besoin d'un entretien, le coût sera très faible, le tuf ou le roque mort ne facilitant pas la repousse de végétaux.

Par ailleurs, il précise à nouveau qu'il serait vraiment dommageable de perdre des porteurs de projet parce que « les terrains ne sont pas visuellement attirants ».

Il est sans doute plus intéressant de faire quelques terrassements pour y remédier.

Mme Jammot pense que la réalisation de plateformes sera un plus pour l'attractivité du Parc.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à la majorité moins quatre abstentions, de donner compétence au Bureau Syndical pour suivre et prendre toutes les décisions relatives à ce dossier, lancer la ou les consultations nécessaires, autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Suite présentation DM n°1 :

Recettes d'investissement :

Suivant l'affectation votée, l'excédent arrondi est égal à 5 597€ (en lieu et place d'un déficit de – 137434 €).

Le virement à la section de fonctionnement, voté initialement à 109 446€ est diminuée de 50 597 € soit un total de 58 849€.

Après DM, le budget d'investissement équilibré, passe de 795 000 € à 750 000 € (-45 000€).

CA 2017 & BP 2018 Aménagement Parc d'Activités - Recettes Investissement

				AVANT DM		APRES DM		
			art	Désignation	RAR 2017	BP 2018	DM	BP+DM+RAR17
Résultat d'Investissement			001	Excédent		0,00	+ 5 597,00	5 597,00
vente de terrains			024	vente de terrains		34 700,00		34 700,00
subvention	DETR	1321	accès au parc par 23a	307 000,00				307 000,00
	Département 87	1323		15 550,00				15 550,00
	Département 23	1323		23 970,00				23 970,00
	réserve parlementaire	1328		4 450,00				4 450,00
subvention d'équipement transférable			1328	subvention provenant du budget principal		600,00		600,00
Subventions			13	Total subventions	350 970,00	600,00		351 570,00
emprunt			1641	accès au parc par 23a		160 000,00		160 000,00
Emprunt			16			160 000,00		160 000,00
Dif sur réal d'immobilisat (idem art 676)			192	+ value sur terrains vendus				
Différence sur réalisation d'immobilisation			19					opérations globalisées au 024
Amortissement - frais d'études			28031-040					
Amortissement - autres			28158-040	signalétique		1 850,00		1 850,00
Amort. Des Immobilisations			28			1 850,00		1 850,00
Recettes de l'exercice					548 120,00		+ 5 597,00	553 717,00
Excédents de fonct capitalisés			1068			137 434,00		137 434,00
Virement de la section de fonct			021			109 446,00	-50 597,00	58 849,00
Total Recettes d'Investissement					548 120,00	246 880,00	-45 000,00	750 000,00
					750 000,00			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé une augmentation de crédits au compte 6558 pour un montant de 50 597€ permettant de se laisser la possibilité de reverser une partie de la fiscalité économique générée en fin d'année aux Communautés de Communes membres.

Le virement du fonctionnement vers l'investissement d'un montant initial de 109 446€ est diminué de 50 597€ portant son total à 58 849€.

Le budget reste inchangé, équilibré à 268 000 €.

CA 2017 & BP 2018 Aménagement Parc d'Activités - dépenses fonctionnement				APRES DM	
	art		AVANT DM BP 2018	DM	BP +DM
Déficit	002				
Edf éclairage public	60612	consommation éclairage Public du Parc	5 000,00		5 000,00
fournitures d'entretien	60631	fournitures d'entretien	500,00		500,00
Achat & variation des stocks	60		5 500,00		5 500,00
Entretien et réparation (espaces verts)	61521		24 000,00		24 000,00
Entretien et réparation voies	615231	entretiens voies, viabilité hivernale	5 800,00		5 800,00
Entretien et réparation réseaux	615232	entretien éclairage public, signalétique	1 000,00		1 000,00
Services extérieurs	61		30 800,00		30 800,00
Honoraires	6226	géomètre, notaire, avocat, assistance projet	7 000,00		7 000,00
Honoraires	6226	accompagnmt certif ISO 14 0001 & audit de certif	3 100,00		3 100,00
divers	6228	achats de plans, infos Service des hypothèques	100,00		100,00
Autres charges financières	627	frais commission prêt			
Autres services	62		10 200,00		10 200,00
Taxes foncières	63512	taxes foncières	3 000,00		3 000,00
Autres taxes	637	redevance archéologique	70 000,00		70 000,00
Impôts, taxes & versements	63	Impôts, taxes & versements assimilés	73 000,00		73 000,00
Charges à caractère général	011		119 500,00		119 500,00
autres contributions	6558	revsmt membres du produit fiscal annuel	0,00	+ 50 597,00	50 597,00
charges diverses de gestion courante	658	régularisation TVA			0,00
Autres charges de gestion courante	65	Autres charges de gestion courante	0,00	+ 50 597,00	50 597,00
Intérêts des emprunts et dettes	66111	Intérêts prêt tronç 2-3 3-4 4-10 6-7 7-3	6 300,00		6 300,00
Intérêts des emprunts et dettes	66111	intérêts prêt accès direct au parc	1 500,00		1 500,00
Charges financières	66	charges financières	7 800,00		7 800,00
DEPENSES REELLES			127 300,00	+ 50 597,00	177 897,00
Valeurs comptables des immob cédées	675	Sortie de l'Actif suite aux ventes de terrains			
différence sur réalisation reprise au compte de résultat des terrains vendues	6761	+ value sur terrains vendues			
charges exceptionnelles	67				
Dotat aux provis risques, charges de fonct courant	6815	provision risques de déficit des budgets annexes	28 404,00		28 404,00
Dotat aux provis pour deprecia des immobilisat incorporelles et corporelles	6816	provision pour dépréciation et réparation voirie			
Dotations aux provisions	68		28 404,00		28 404,00
Dotat aux amort des immo incorp & corp	6811-042	amortissement	1 850,00		
Dotations aux amortissements	68		1 850,00		
Dépenses imprévues	022		1 000,00		1 000,00
DEPENSES PAR NATURE			158 554,00	50 597,00	209 151,00
Virement à la section d'investissement	23		109 446,00	-50 597,00	58 849,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			268 000,00	0,00	268 000,00

Modification du marché – avenant – travaux d'accès au parc depuis la bretelle 23a :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du SMIPAC en date du 13 juillet 2017 de lancement de la consultation des travaux d'accès au parc depuis la bretelle 23a selon la procédure adaptée,

Considérant que le Lot n°3 du marché « Travaux d'accès au parc depuis la bretelle 23a » a été attribué à l'entreprise SIGNATURE sas pour un montant total HT de 47 999.99 € HT soit 57 599.99 € TTC, enregistré en Préfecture le 02 octobre 2017 et notifié au titulaire le 03 octobre 2017.

Considérant que la présente modification au marché a pour objet de prendre en compte des modifications de panneaux de signalisation sollicitées par la DIRCO dans le cadre de la validation du projet, il est nécessaire de supprimer certains articles et d'en créer de nouveaux modifiant le devis général.

Le coût des travaux supplémentaires représente 7 001.52 € HT

Montant du marché initial HT : 47 999.99 €

Montant de l'avenant HT : 7 001.52 €

Montant du nouveau marché HT : 55 001.51 €

Montant du nouveau marché TTC : 66 001.81 €

Soit un pourcentage d'augmentation de 14.59%

Compte tenu de ces éléments le Comité syndical décide à l'unanimité de valider cette proposition et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

Extensions du Parc d'Activités :

Le SMIPAC souhaite lancer à l'automne une consultation auprès de bureaux d'études pour engager les procédures d'extensions du Parc sur ses parties creusoises (10ha) et haut-viennoises (60 ha).

Les délais de réalisation sont estimés de 3 à 5 ans (obtention des autorisations administratives, maîtrise foncière).

Nous avons adressé un courrier à chacun des propriétaires il y a plus d'un an afin de les informer de l'emprise de leur(s) terrain(s) sur le parc et s'ils seraient potentiellement intéressés pour discuter avec le SMIPAC pour une vente.

Dans un premier temps, il sera notamment nécessaire de réaliser un levé topographique et les études environnementales (étude d'impact, dossier Loi sur l'eau).

Il sera également nécessaire d'engager la partie administrative de la procédure, par exemple en créant une ZAC, Zone d'Aménagement Concerté interdépartementale (sous ZAC : DUP et acquisitions amiables voir expropriation si nécessaire).

Ce seront aux Bureaux d'études consultés de se positionner et de nous proposer la meilleure solution d'aménagement.

Le Président rappelle que les acquisitions à l'amiable sont préférables pour les 2 parties. Pour exemple, les 50 ha de la zone d'activités de la Prade ont ainsi pu être acquis à l'amiable même sous DUP. Le prix que le juge de l'expropriation fixe peut être moins avantageux pour les propriétaires.

Le Président précise que l'ensemble des études environnementales seront bien réalisées sur ce périmètre et au-delà pour vérifier l'impact de ces extensions sur ce secteur et des mesures compensatoires qu'il conviendra de mettre en place.

Il indique qu'une présentation de ce dossier aux services concernés des préfectures 23 et 87 devrait avoir lieu prochainement.

Cette présentation permettra aux services compétents de l'Etat de nous indiquer la procédure à suivre, et le degré d'exigence qui sera demandé.

De cette réponse découlera la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation des bureaux d'Etudes avec des

critères de sélection de la future consultation qui devront privilégier l'aspect technique et les compétences des Bureaux d'Etudes. Une assistance à maîtrise d'ouvrage semble indispensable sur ce dossier.

Compte tenu de ces éléments, le Comité syndical décide à l'unanimité de donner compétence au Bureau Syndical pour suivre et prendre toutes les décisions relatives à ce dossier, lancer la ou les consultations nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Aménagement de signalétiques sur le Parc :

La création de l'accès à la bretelle 23a nécessite de créer un nouveau jeu de lames de signalisation d'entreprises et mâts au niveau du giratoire en cours de réalisation ainsi que la création d'un jeu de lames et mâts à positionner sur le parc avec l'implantation de Sostradata.

Le Président propose également, avec la création de ce nouvel accès qui va augmenter le trafic sur le parc, de rajouter des panneaux interdiction de stationner sur l'ensemble des voies du parc et de poser une ligne blanche continue ceci afin d'essayer de trouver des solutions pour réduire le stationnement des PL sur le parc.

Le Président précise que ce stationnement illicite de PL perturbe régulièrement l'activité des sociétés implantées. Certains PL vont même jusqu'à faire demi-tour dans les entrées de certaines d'entre elles comme Arzana, le Relais 23 où Limoges palettes.

M. Jouanny indique bien connaître ce problème notamment sur la Prade à La Souterraine. Il pense que ces aménagements n'empêcheront pas les PL de stationner.

Seuls les forces de l'ordre peuvent intervenir mais elles ne font rien.

Le Président précise qu'avec le développement du parc, il faut bien essayer de faire quelque chose.

M. Baraud indique que cette situation, avec peu de zones où stationner, est compliquée pour les chauffeurs routiers.

Le Président rappelle brièvement que l'interdiction de stationnement des PL sur le Parc est règlementée.

Les panneaux « propriétés privées » et interdiction de stationner à chaque entrée du parc associés à un arrêté municipal ont été sollicités en 2005 par la gendarmerie, ceci afin qu'elle puisse verbaliser les PL qui stationnent.

Nous constatons que peu d'amendes ont été dressées par la Gendarmerie, sans doute par manque de moyens mais aussi par la difficulté de faire payer les étrangers.

Néanmoins le Président indique que, si la proposition suivante est retenue, il écrira à nouveau au commandant de brigade pour lui préciser la signalétique complémentaire réalisée et la nécessité, avec la création de ce nouvel accès qui drainera encore plus de PL mais aussi l'arrivée de SOTRADATA, de verbaliser les contrevenants afin de ne pas gêner l'activité des sociétés implantées.

Compte tenu de ces éléments, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de commander la signalétique d'entreprises nécessaires avec la création d'un nouvel accès depuis la bretelle 23a et l'implantation de Sostradata auprès de la société Malinvaud pour un montant de 1778.50€ HT.
- d'implanter une ligne blanche continue centrale sur l'ensemble des voies du Parc auprès de la société SIGNATURE SAS pour un montant de 2 184€ HT
- de poser des panneaux d'interdiction de stationner sur chaque côté des voies du parc et un panneau « propriété privée » associé à un panneau « interdiction de stationner » au niveau de la nouvelle entrée depuis la bretelle 23a auprès de la société SIGNATURE SAS pour un montant de 3 000€ HT.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le coût total de la présente consultation signalétique est de 6 962.50€ HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget dans le cadre de la décision modificative n°1 votée ce soir.

Questions diverses (projets et dossiers en cours) :

Etat d'avancement PLUI :

Nous venons de rencontrer le cabinet ATOPIA en charge de la conception du PLUI sur le secteur de la Souterraine. Pour information, et c'est un avantage, ce cabinet réalise la même prestation sur le territoire de Gartempe Saint Pardoux.

Cette réunion de travail fait suite à de nombreux échanges entre Mme Moya-Agurto chargée de mission urbanisme de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, le bureau d'études et le SMIPAC afin de prendre en compte les particularités du parc d'activités à la fois sur le futur zonage mais également sur le règlement qui s'appliquera au Parc.

Le Président précise que cela concerne l'ensemble du périmètre creusois, partie aménagée et extension future prévue sur 10ha.

Ce document devrait être globalement plus souple, la réforme des PLUI étant de simplifier la réglementation tout en « resserrant » les zones constructibles aux centre bourgs et zone d'activités.

Concernant les documents et procédures d'urbanisme en vigueur, le lotissement disparaît, son règlement étant abrogé.

Concernant la ZAC (25 ha partie creusoise aménagée), ses règles spécifiques doivent, en l'état, être reportées dans le PLUI.

Le calendrier prévisionnel prévoit une approbation du PLUI courant 2019.

Travaux accès au Parc depuis la bretelle 23a

(Présentation rapide avec photos du chantier sur vidéoprojecteur)

Un article de presse paru dans l'Echo le 07 juin faisait à nouveau référence à ces aménagements.

L'organisation du chantier entre INFRAALIM, les entreprises, la DIRCO, les concessionnaires et le SMIPAC, avec la problématique liée à la poursuite de l'activité de la société K+N et la réalisation des travaux sur la bretelle 23a se passe parfaitement bien.

Les travaux seront normalement terminés dans les délais prévus soit fin juillet.

Il ne restera plus ensuite que la DIRCO valide les aménagements pour ouvrir la bretelle.

Sostradata :

Le projet suit son cours.

La société SOSTRADATA est aujourd'hui créée.

Le compromis de vente ou l'acte définitif s'il n'y a pas de compromis ont été finalisés entre le SMIPAC et le notaire.

La consultation des entreprises pour réaliser les travaux est en cours.

Il semblerait que le choix se porte sur une entreprise générale plutôt qu'en lots séparés.

M. Gallaccio espère le début des travaux d'implantation pour juillet mais le délai semble un peu court. Un début en septembre apparaît plus réaliste.

M. Gallaccio a participé au forum sur le numérique organisé par le Conseil Départemental de la Creuse à Aubusson le 31 mai dernier dans lequel il a présenté le projet.

(Article de presse sur vidéoprojecteur paru dans la Montagne Creuse du 02 juin relate cette information.)

Commission économique du territoire SMIPAC :

La première réunion de la Commission économique réunissant les agents en charge du développement économique sur le territoire SMIPAC (Communautés Gartempe St Pardoux, Haut Limousin en Marche, Monts et vallées Ouest Creuse, le pays du Haut Limousin et la PEP'S 23) s'est déroulée à la pépinière de la Souterraine dernièrement.

Cette première prise de contacts afin de se connaître et partager sur le développement économique de notre bassin sera suivie régulièrement par d'autres réunions qui auront pour objet de référencer les offres d'accueil, définir des actions de promotion ou communication qui pourront être mutualisées en fonction des axes de développement de chacun.

Visite du Préfet de la Haute –Vienne le 09 avril dernier :
(Photos sur vidéo projecteur)

La visite a débuté par une présentation générale du parc où j'ai pu préciser les aménagements de l'accès et les projets en cours.

L'après-midi s'est poursuivi par les présentations de Kuehne & Nagel par M. Maingoutaud, puis de TIGR par M. Brognara et enfin au bâtiment ARZANA par M. Landaud qui a expliqué les aménagements prévus d'espaces de type open space à louer.

M. Gallaccio a ensuite présenté le projet SOSTRADA sur vidéo puis cela a été le tour des représentants des sociétés Relais 23, Limoges palettes ou Sol Avenir Energies.

Chacune des visites ou présentations d'activités a suscité beaucoup de questions de la part de M. le Préfet de la Haute-Vienne qui suivra avec attention le développement du Parc d'Activités et celui de SOSTRADA qui lui apparaît comme indispensable.

Mme Jammot demande où en est l'activité du Relais 23 et le nombre d'emplois ? Le Président indique que les investissements concernant le matériel productif pour trier les collectes de vêtements réalisées actuellement sont prévus pour le 2nd semestre 2019

L'entreprise compte actuellement une vingtaine de salariés et environ trente emplois supplémentaires seront créés après les travaux d'aménagement.

Concernant la vie du parc, le Président fait une petite parenthèse pour indiquer à l'assemblée que les échanges et relations entre le SMIPAC et les sociétés et les sociétés entre elles se passent très bien.

Il cite 2 derniers exemples récents :

M. Maingoutaud directeur de K+N a fait savoir dernièrement au SMIPAC qu'il avait un salarié sur un poste ½ temps l'après-midi et qu'il aimerait bien le conserver en lui trouvant, dans une autre entreprise, un autre ½ temps le matin. Et bien cette information que nous avons relayée aux sociétés du parc, aux membres du Bureau, devrait déboucher sur une embauche de ce salarié sur un 2nd ½ temps à Limoges Palettes.

Autre exemple, les relations commerciales qui se sont nouées entre Limoges palettes et Le Relais 23 qui vient de commander du mobilier en palettes bois recyclées (bac déchets, bacs fleurs, mobilier de jardin)

Enfin le Président indique que l'Association Sportive et Culturelle de la Croisière (ASCC) s'est portée candidate auprès de la ligue d'Athlétisme de Nouvelle Aquitaine pour l'organisation du cross inter-Région. Si cette candidature est retenue, cela donnera un coup de pub important au SMIPAC et profitera à notre territoire avec la venue de plusieurs milliers de personnes sur un WE.

Pour accord,

Le secrétaire de séance,

Monsieur Gilles VINCEY

Maire de St Sornin la Marche

Délégué de la Communauté de Communes du Haut Limousin



Parc d'Activités de La Croisière
certifié ISO 14 0001